



Déménagement loin du père

Par **Mariegaleicci**, le **04/11/2019** à **00:18**

Bonsoir à tous,

Je ne sais pas du tout si je suis dans la bonne catégorie pour poser ma question.

Je suis séparé du père de mon fils depuis 2018, nous ne sommes pas passés devant le JAF mais ça devrait se faire dans les mois à venir.

Jusqu'ici tout allait bien, mis à part le fait qu'il ne prend notre fils que quand il veut (je lui laisse le prendre quand il veut, il pourrait le prendre une semaine comme tous les week end, le principal étant que mon fils voit son père). Pendant les vacances d'été il l'a pris 2 week end car il était de mariage et baptême et une semaine (car je lui ai demandais, je déménageais j'avais besoin de faire des travaux). Il peut le prendre un week end sur 2, comme une journée par ci par là, comme pas du tout pendant plusieurs semaines. Il ne vient à aucun rdv médicaux de notre enfant (que ce soit médical ou même psychologique car notre enfant est suivi par le Cmp)

Depuis le mois de juin, mon fils voit plusieurs femmes, il dort chez les copines de son père, quand ce n'est pas le cas, il est en soirée avec le petit et l'alcool coule à flot, le petit se plaint que son père lui crie fort dessus et ne veut plus tellement y aller.

Je précise également qu'il ne participe à rien, mis à part le rhabiller pour la rentrée de septembre...

Je ne sens plus mon fils en sécurité chez lui, donc je pense en parler lorsque l'on passera devant le JAF. Mon but n'est pas qu'il ne voit plus son fils mais qu'il prenne conscience qu'il a un enfant de 4 ans avec lui.. Et que mon fils soit en sécurité et non pas à des soirées au bord

de l'eau avec une majorité d'adultes alcoolisés qui pourrait engendrer un accident...

Ma question concerne autre chose, j'ai pour projet de déménager à 800km de chez le papa, je sais que cela n'est pas très apprécié, et qui peut s'opposer à mon départ, et voire même obtenir la garde.

Je suis prête à faire le trajet ou partager les frais avec lui, je ne cherche pas à éloigner mon enfant de son papa..

J'aurai aimé savoir comment préparer ce départ correctement, je ne peux pas m'empêcher de vivre ma vie alors qu'il n'est pas présent à 100% pour son enfant, par moment il peut ne pas le voir pendant 1 mois, donc ça ne changera pas grand chose si je pars à 800km, sachant qu'il pourrait demander à l'avoir à chaque vacances complètes, et que l'on pourrait s'arranger en dehors des vacances..

Pourriez vous m'indiquer comment procéder pour que tout se passe correctement ? Afin d'éviter que s'il s'y oppose je perde la garde de mon fils...

Je précise que si je pars c'est que j'obtiens un concours dans la fonction publique, donc j'aurai un travail, que j'aurai 2 mois avant de partir pour trouver un logement là bas. Lui n'a pas de logement, pas de travail et comme je l'ai indiqué plus haut, mon fils n'est pas au mieux quand il va la bas...

Le jugement va être rendu avant que je parte, donc si le JAF ordonne un week end sur deux, cela ne pourra plus être respecté et que lon sera plutôt sur un week end par mois...

J'espère que ma demande est compréhensible et je répondrai à toute question qui permettrait que l'on m'aide au mieux dans ces démarches...

Ps: je sais que je dois le prévenir par lettre recommandée avant mon départ (la encore un problème se pose : il n'a pas d'adresse...)

Merci d'avance

Par **morobar**, le **04/11/2019 à 07:37**

Bonjour,

C'est à votre avocat qu'il faut poser la question, voire différer la décision après votre déménagement.

Par **amajuris**, le **04/11/2019 à 09:11**

bonjour,

si c'est vous qui vous éloignez à 800 km, c'est vous qui devrez supporter les

conséquences de cet éloignement volontaire donc les frais.

vous pouvez consulter un avocat pour préparer le passage devant le JAF .

salutations